



Conseil municipal du 29 mars 2021

Solidarité, résilience, émancipation : les 3 axes du budget pour l'année 2021

2-(23962). FINANCES : Budget primitif 2021 : vote des taux d'imposition

3-(25162). FINANCES : Budget primitif 2021 - Budget principal

4-(25163). FINANCES : Budget primitif 2021 - Budgets annexes

5-(25164). FINANCES : Budget primitif 2021 - Régie Lumière

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du conseil municipal du 8 mars. Le budget primitif a été présenté aux Grenoblois et Grenobloises le 18 mars en live sur les réseaux sociaux, et présenté et voté lors du conseil municipal du 29 mars.

Le budget 2021 est marqué par 3 grandes priorités : solidarité, résilience et émancipation.

- La Ville de Grenoble et son CCAS se mobilisent quotidiennement pour limiter les dommages de la crise. Au-delà des réponses à l'urgence, indispensables, et qui se poursuivront en 2021, la Ville et son CCAS agiront pour garantir les sécurités du quotidien pour toutes et tous et en particulier pour celles et ceux qui sont précarisé-es, fragilisé-es et isolé-es.

Le lien social et la solidarité seront le fil rouge de l'année 2021 afin d'offrir à chacun-e une plus grande sérénité et de permettre à chacun-e de prendre pleinement part à la vie de la cité.

- En 2021, la Ville poursuivra sa transformation. De la lutte contre les îlots de chaleur à la promotion des mobilités douces, en passant par la construction de logements sociaux respectueux de l'environnement, **Grenoble renforcera les convergences entre solidarités et défi climatique.**
- La Ville émancipatrice que Grenoble incarne est **une ville où le vivre ensemble d'aujourd'hui s'inscrit dans une tradition d'hospitalité et de partage.** L'ouverture au monde et aux autres se met en œuvre dans différents dispositifs et investissements, pour l'éducation et la culture notamment : le Plan lecture se poursuit, et après la gratuité des prêts en 2019, voit le déploiement de la Bibliothèque numérique de référence (BNR2), et la préparation du projet de Bibliothèque Tête de réseau. Le Plan écoles se poursuit également, avec une attention renforcée à l'ouverture des écoles sur leur environnement.



Pour mettre en œuvre ces priorités, la Ville s'engage pour prendre soin des agents-es qui prennent soin des Grenoblois-es chaque jour, et mettent en œuvre un service public de qualité, dans un contexte sanitaire complexe et exigeant.

Le Budget primitif s'articule entre fonctionnement et investissement :

Pour le fonctionnement, malgré la stagnation des recettes (+0.3%) et la légère hausse des dépenses (+1.4%), la Ville a fait le choix, cette année encore, de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitant-es, déjà en difficulté. Il en résulte une baisse de l'épargne de gestion qui retrouve son niveau de 2016-2017, et une épargne nette légèrement négative.



*Travaux des cours de l'école Clemenceau,
©Thierry Chenu, Ville de Grenoble 2020*



*Perspective de la Place Victor Hugo,
après travaux*

Pour les investissements, la Ville a prévu une hausse de près de 11M€ des investissements sur le territoire par rapport à l'année précédente, à la fois du fait de report de travaux de l'année 2020 marquée par l'arrêt de nombreux chantiers pendant le confinement, et de nouveaux projets :

- 7,7 M€ seront consacrés à la réalisation d'espaces publics apaisés et végétalisés
 - dont 0,8 M€ pour le lancement du projet des Rues aux écoles, afin de faire des abords des écoles des zones végétalisées et piétonnisées,
 - dont 1.9M€ de déminéralisation et végétalisation de la place Victor Hugo.
- L'investissement dans les écoles restera en 2021 une priorité pour la Ville (10 M€ de dépenses prévues) avec d'importants travaux de réhabilitation et le démarrage de nouveaux projets :
 - Démarrage en 2021 des travaux de construction de l'école « Flaubert » (3,8 M€) ;
 - Poursuite des travaux d'extension de l'école Diderot (1,8 M€), de l'école Jean Racine (0,8M€) et des travaux de construction de l'école Marianne Cohn (0,9 M€) dont l'ouverture est prévue au printemps 2021.
- En 2021, près de 4M€ seront investis par la Ville dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Villeneuve (montant total du projet : 190M€ dont 30M€ portés par la Ville de Grenoble) :
 - 1,5 M€ pour ouvrir le parc Jean Verlhac, avec notamment la démolition du siège du CCAS ;
 - 0,9 M€ pour le démarrage des travaux de construction de l'équipement jeunesse ;
 - 0,4 M€ pour les travaux de réhabilitation du pôle enfance des Trembles.
- Une enveloppe de 6,8 M€ sera consacrée en 2021 à la rénovation de locaux de la Ville, pour en faire des espaces plus conviviaux et durables :
 - Dont 1,9 M€ pour les travaux d'isolation du gymnase Vallier et la requalification du parc Vallier-Catane ;
 - Dont 3,8 M€ pour les travaux d'entretien et de convivialité dans les bâtiments culturels, sportifs et associatifs ;
 - Dont 0,9 M€ pour le lancement des travaux de rénovation du gymnase de la Rampe.

- Pour prendre soin des agents-es qui prennent soin des Grenoblois-es chaque jour, une enveloppe de 6,6 M€ sera dédiée à l'amélioration des conditions de travail des agent-es (3,3 M€) et à la transition numérique (3,3 M€) :
 - Pour adapter les outils informatiques aux nouveaux besoins des Grenoblois-es et des agent-es (télétravail, dématérialisation, formation...);
 - Pour reconfigurer l'accueil de l'hôtel de Ville pour plus de convivialité ;
 - 2021 verra aussi l'ouverture du nouveau centre communal Camille Claudel (mutualisé Ville et CCAS) dans le quartier Malherbe.
- La Ville poursuivra en 2021 son investissement en faveur de la construction et la rénovation de logements avec :
 - Le maintien d'une aide aux bailleurs et des aides versées dans le cadre du dispositif Mur Mur et pour le ravalement des façades (0,5 M€) ;
 - La participation à la réalisation de logements sociaux dans le cadre des opérations d'aménagement, Abbaye et Presqu'île (1,2 M€) ;
 - 1 M€ sera consacré aux travaux de restauration des murs de soutènement du site de la Bastille et à des études pour repenser l'aménagement du site ; des participations financières de l'Etat et de l'Europe sont prévues sur ce projet.

>>>> Hakim Sabri, Adjoint aux Finances et à la Comptabilité écologique, déclare : « *Les actions de la Ville sont orientées autour de trois grands axes : solidarité, résilience et émancipation. Le budget primitif présenté est le reflet des choix forts opérés pour une Ville verte, inclusive, ambitieuse, qui reste pionnière sur les transitions. Soutien à la culture, à l'économie, aux agentes et aux agents pleinement mobilisé-es au service des Grenoblois et des Grenobloise.... La crise sanitaire n'est pas un frein, elle doit au contraire nous pousser à accélérer, à innover, pour une société plus écologique, plus juste pour tous et toutes.* »

Grenoble s'engage pour la qualité de l'air !

6-(25346). ENVIRONNEMENT : Contribution de la ville de Grenoble au plan d'actions territorial 2021- 2023 pour la qualité de l'air.

7-(24811). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Cession à l'euro symbolique à Grenoble-Alpes Métropole de parcelles nécessaires au projet de création d'une station Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) à proximité du Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble

Depuis plusieurs années, la Ville de Grenoble s'engage pleinement dans l'amélioration de la qualité de l'air. Responsable d'environ 145 décès par an mais aussi de l'aggravation de maladies telles que l'asthme, la pollution de l'air est une problématique majeure sur notre territoire.

Lors du conseil municipal du 29 mars 2021, la Ville a posé le cadre de référence de l'action municipale en faveur de la qualité de l'air pour les trois années à venir. Grenoble entend à la fois mener des actions sur le champ de ses compétences tout en mobilisant ses partenaires, notamment l'Etat, Grenoble alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), et en les appuyant à chaque fois que cela sera possible. Il s'agit donc d'agir sur les polluants atmosphériques tout en participant activement aux objectifs fixé par le Plan Climat Air Energie Métropolitain 2020-2030.

1- Contribution de la Ville à la Prime Air bois de la Métropole

La première source d'émission de particules fines sur notre territoire provient de la mauvaise combustion du bois (de cheminée et des déchets verts). A Grenoble, on estime le nombre d'appareils au bois à 2100, dont la moitié serait «non performante». Les travaux de remplacement reviennent à environ 5000€ par foyer.

Dès l'automne 2021, la Ville apportera donc une **aide financière en complément des dispositifs de la Métropole et de l'Etat afin notamment de garantir la gratuité totale du changement d'appareil pour les ménages modestes et très modestes.**

De plus, en lien avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), la Ville souhaite mobiliser les agent-es, moyens et équipements municipaux de proximité pour aller au plus près des habitant-es concerné-es et les accompagner au mieux dans leur transition énergétique. En lien avec la Métropole, il s'agira de construire un plan de communication complet et adapté au public visé. Ce plan de communication aura pour objectif de faire connaître les aides, d'inciter les ménages à s'équiper de dispositifs performants, de partager les bonnes pratiques qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Objectif ? Viser 100% de changement des dispositifs non performants à Grenoble en 5 ans et éradiquer ainsi cette source importante de pollution de l'air sur la commune.

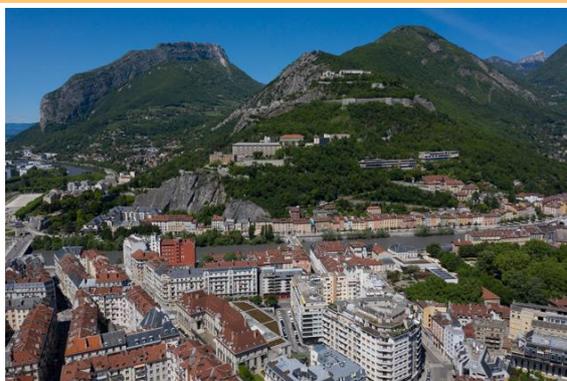
2 - Contribution à la Zone à faible émissions véhicules utilitaires et poids lourds

Une Zone à Faible Emission (ZFE) a été mise en place pour les poids lourds et les véhicules utilitaires sur 27 communes du territoire. En 2025, les véhicules de ces catégories roulant au diesel seront interdits (vignette Crit'Air 2 et supérieur). Afin d'agir de manière concrète sur la qualité de l'air et réduire de façon significative les émissions d'oxyde d'azote ainsi que les particules fines, il est impératif d'assurer le respect de ce calendrier.

La Ville est pleinement engagée, d'une part par le biais de sa police municipale et du contrôle du stationnement qui agissent régulièrement pour veiller au respect des consignes, ainsi que par sa position volontaire pour l'installation d'un système de vidéo verbalisation efficace dès 2022. D'autre part en investissant massivement dans le renouvellement de sa flotte de véhicules municipaux, en choisissant des véhicules tournés vers les énergies alternatives, notamment électrique et gaz naturel.

3 - Soutien à la création d'une ZFE (zone à faible émission) pour les véhicules particuliers sur le territoire de la métropole

La Ville de Grenoble soutient le projet d'une ZFE Métropolitaine et souhaite qu'une ZFE véhicules particuliers ambitieuse et volontariste soit mis en place dès 2022 sur le territoire communal. A Grenoble, il s'agira de viser explicitement une sortie des énergies fossiles (diesel et essence) en plusieurs étapes.



© Thierry Chenu – Ville de Grenoble 2021

Levier majeur pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, la ZFE doit impérativement être pensée conjointement avec l'enjeu social et les inégalités économiques qui continuent d'augmenter. Ainsi, la Ville a sollicité auprès de la Métropole la création d'un Groupe de Travail « ZFE et précarité » pour que les inégalités soient prises en compte dès l'élaboration de cette politique. Des aides aux particulier-es, y compris en dehors du périmètre et de manière prioritaire pour les plus précaires, seront ainsi à travailler par la Métropole, l'État et les collectivités partenaires. La Ville de Grenoble s'engage à y contribuer activement.

Objectif ? Inciter au report modal et à la démotorisation, soutenir et promouvoir des dispositifs de Retrofit (conversion du moteur thermique en GNV ou électrique), soutien des ménages modestes et très modestes pour renouveler leur véhicule, renforcement des infrastructures d'offre d'énergie alternative (gaz naturel et électricité).

Objectif ? Inciter au report modal et à la démotorisation, soutenir et promouvoir des dispositifs de Retrofit (conversion du moteur thermique en GNV ou électrique), soutien des ménages modestes et très modestes pour renouveler leur véhicule, renforcement des infrastructures d'offre d'énergie alternative (gaz naturel et électricité).

En effet, le Conseil municipal du 29 mars 2021 a approuvé la vente à Grenoble Alpes Métropole des parcelles du Marché d'Intérêt National (MIN) appartenant à la Ville de Grenoble pour un euro symbolique.

Une étude a été réalisée par la Métropole sur l'agglomération grenobloise pour développer des stations d'approvisionnement au Gaz Naturel pour les Véhicules (GNV). Un Appel à Manifestation

d'Intérêt (AMI) a été lancé par une délibération métropolitaine du 16 octobre 2020 pour le développement d'une station d'approvisionnement en GNV sur un terrain au nord du MIN. Une étude de préfaisabilité a été réalisée pour la mise en place de cette station.

Au vu des besoins grandissants de la ville de Grenoble en matière d'approvisionnement en GNV (la station vieillissante de Balzac n'est plus assez fiable et ne répond pas aux besoins croissants relatifs à la flotte de la Ville), de la transition énergétique des véhicules des utilisateurs du MIN principalement vers des motorisations au gaz, et de la confirmation de la pertinence de la localisation par « l'étude pour un schéma d'opportunité de stations GNV sur l'agglomération grenobloise », il a en effet été décidé d'étudier la possibilité de réalisation d'une station GNV à proximité du MIN.

4 - Participer à la bonne réalisation des infrastructures et projets structurants prévus au PDU 2030

La Ville continue activement de soutenir les projets d'infrastructures prévues au PDU sur la commune de Grenoble, afin que les objectifs du PDU pour l'horizon 2023 soient tenus, avec notamment, pour le territoire de la commune de Grenoble, la mise en place du bus à haut niveau de service ou « Trambus » entre Montbonnot et la Presqu'île, la liaison par câble entre Fontaine et Saint Martin-le-Vinoux via la Presqu'île, la réalisation du remailage du réseau de tramway, l'extension du Tram E jusqu'au Stade Lesdiguières, l'étude puis la réalisation d'une passerelle reliant les quartiers Jean Macé et Esplanade, l'apaisement de la RN481 ou encore la réalisation d'une VRTC au Sud du Rondeau jusqu'à l'échangeur Louise Michel.

Sur tous ces dossiers, la Ville accompagnera le SMMAG et la Métropole pour s'assurer de leur bonne réalisation, en association avec les habitant-es, acteurs, actrices économiques ou associations spécialisées.

5 - Favoriser l'utilisation des transports en commun

La Ville de Grenoble souhaite que soit poursuivie l'étude des offres de gratuités du réseau de transports en commun mises en place au cours des dernières années (personnes sans papier, accès à de grandes manifestations sportives, ...). Une étude a été réalisée par le SMMAG en 2019 afin d'identifier les différentes pistes permettant au territoire de poursuivre la mise en place de gratuités du réseau, dans une logique de justice sociale et climatique. Au regard de la grave crise sociale que traverse le territoire, la Ville souhaite tout particulièrement que soient étudiées prioritairement les gratuités ciblées pour les personnes très modestes. Parallèlement, afin de soutenir l'économie locale, le commerce de cœur de ville, de favoriser le tourisme 0 Carbone et de permettre aux métropolitain-es un droit au week-end, la Ville de Grenoble demande au SMMAG de lancer l'étude d'une gratuité des transports pour toutes et tous les week-ends.

6 - Poursuivre et accélérer le plan Vélo

La Ville poursuit son engagement pour les mobilités alternatives, notamment le vélo pour les trajets courts.

Ainsi, la Ville a sollicité la Métropole pour pérenniser les pistes Tempovélo par un programme d'aménagements cyclables et d'espaces publics ambitieux. En effet, les premiers résultats de l'observatoire mis en place sont très encourageants sur l'intégralité de ces dispositifs Tempovélo déployés sur la Ville de Grenoble sur l'axe Jean Perrot, les quais de l'Isère, l'axe Champon-Berthelot-Reynoard et l'avenue Clemenceau.



©Alain Fischer - Ville de Grenoble 2021

La Ville continue de soutenir la mise en place du réseau cyclable Chronovélo, structurant à l'échelle métropolitaine. Quatre axes Chronovélo offrant des itinéraires cyclables directs,

confortables et sécurisés de 44 km, ont ainsi été aménagés depuis 2015 ou sont en cours de finalisation.

Le PDU de l'agglomération prévoit le doublement des itinéraires Chronovélo. En complément, la Ville entend contribuer au plan vélo métropolitain en demandant de prioriser les liaisons suivantes avant 2023 :

- Chavant - Berthelot - Villeneuve/Village olympique/GrandAlpe-Esmonin-Echirolles,
- Chavant - Jean Perrot/ Teisseire - Eybens Jean Jaurès,
- Mistral - Rhin et Danube - Catane
- Berriat - Diderot - Esclangon - Fontaine

Puis, entre 2023 et 2026, de manière non exhaustive, les axes suivants seront à privilégier à Grenoble :

- Presqu'île - Berges de l'Isère - CHU
- Rue Ampère

La Ville demande également le développement d'un réseau de proximité sécurisé Proxivélo pour relier les quartiers entre eux. Des axes identifiés par la Ville sont à développer prioritairement sur les axes Jeanne d'Arc - Abbaye et Semard - Vercors - Esclangon.

Enfin, conformément aux objectifs du PDU, il s'agira de déployer 500 arceaux vélo sur l'espace public par an (notamment à proximité des établissements scolaires, équipements publics, commerces, pôles d'échanges et en amont des zones piétonnes), ainsi que des minibox (25 à 30 consignes par an).

7 - Un nouveau plan de circulation pour apaiser les quartiers

Des études associant la Métropole et le SMMAG seront lancées en 2021 afin d'identifier, dans chaque quartier de Grenoble, comment apaiser, pacifier et limiter le trafic de transit routier, les nuisances associées, et favoriser, sécuriser les modes actifs (marche et vélo) et la convivialité. Ce plan de circulation sera à mis en œuvre à l'horizon 2023.

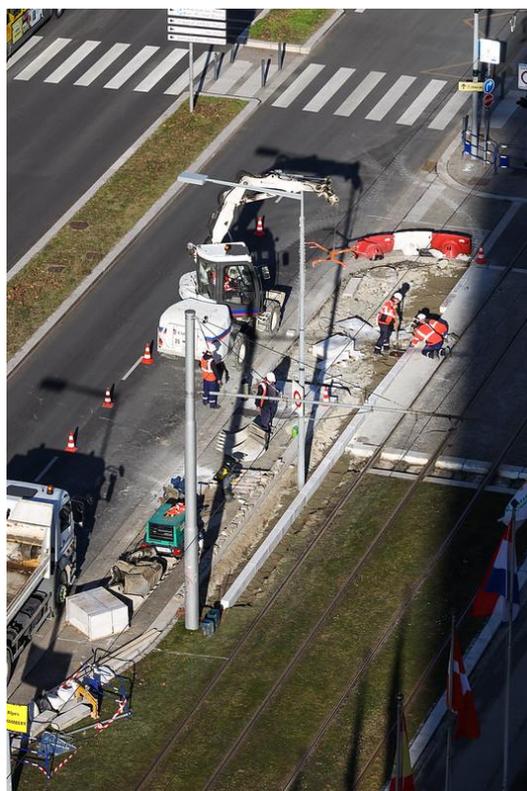
8 - Réorganiser la politique du stationnement conformément au PDU

Des études vont être menées par la Ville sur le stationnement sur voirie afin de se conformer au PDU d'ici 2023 (passage du stationnement encadré sur la totalité du cœur de la Métropole) et de prévoir une refonte de la tarification sur la base de critères environnementaux et sociaux pour les véhicules et les ménages concernés. Les équipes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) verront leurs moyens adaptés selon l'évolution du zonage et de la stratégie de tarification retenue.

La Ville de Grenoble s'associera également à Grenoble-Alpes Métropole et la société Park Grenoble Alpes pour que les parkings en ouvrage présents à Grenoble (8 000 places) continuent d'être rendus plus attractifs (sécurisation, offre tarifaires, campagne de communication relayées par la ville, recharges électriques) et que soit poursuivie et renforcée l'offre de mobilités actives (vélos, trottinettes) dans chacun des parkings.

9 - Participer au renforcement de l'offre de covoiturage et d'autopartage

La première voie de covoiturage de France d'une longueur de 8 kilomètres est expérimentée depuis l'été 2020 à l'entrée de Grenoble. Par ailleurs, l'outil M'Covoit Lignes+, lancé par le SMMAG et la société Ecov, doit permettre de faciliter la mise en relation des



Plateforme co-voiturage, boulevard Jean Pain
© Thierry Chenu - Ville de Grenoble 2021

covoitureur-euses souhaitant relier l'agglomération Grenobloise au Grésivaudan ou Voironnais. La Ville de Grenoble compte 4 stations de prise en charge covoiturage : Oxford, Catane, Hôtel de Ville, Esplanade. Le nombre de ces stations à vocation à augmenter et la Ville de Grenoble accompagnera chacun des nouveaux projets (accompagnement technique, communication, arrêtés d'autorisation de travaux).

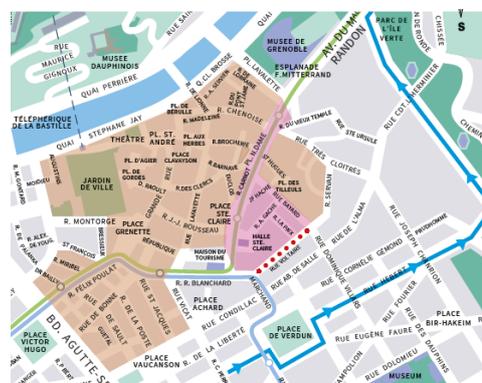
La Ville de Grenoble est également engagée sur le soutien à l'autopartage depuis plusieurs années : stationnement gratuit pour tous les véhicules Citiz, accès au service d'autopartage pour les agents de la Ville de Grenoble et du CCAS ou encore mise à disposition de 2 véhicules de la flotte municipale dans le parc Citiz.

Ce soutien va se poursuivre, afin d'accompagner les évolutions du service. La Ville se tient à disposition de la société d'autopartage et du SMMAG pour augmenter le nombre de places réservées à l'autopartage avec des mesures de gratuités supplémentaires. Une campagne de communication conjointe de la Ville et de Citiz sera déployée notamment à destination des nouveaux arrivants.

10 - Poursuivre la piétonisation et l'apaisement du centre-ville de Grenoble, cœur de la Métropole

Suite aux expérimentations de piétonisation temporaire de l'été 2020, en lien avec la Métropole, la Ville a lancé un projet de piétonisation dans le quartier Notre-Dame Sainte-Claire. Objectif ? Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, soutenir l'activité des commerces et apaiser les circulations dans ce secteur central de l'histoire et de la vie grenobloise.

Ce projet sera mis en œuvre en 2021 et au début de l'année 2022. Il comprend l'étude des potentiels de végétalisation en lien avec l'ABF afin de compenser la non-réalisation par le SMMAG de la végétalisation des rails du tram envisagée précédemment et appelée de ses vœux par la Ville de Grenoble.



Il visera à un accompagnement qualitatif de la piétonisation par des aménagements fonctionnels (circulation, bornes, panneaux, places de stationnement, suppression des potelets...) mais aussi qualitatifs (rafraîchissement et rénovation, mobilier durable et esthétique, etc.).

La rue Bressieux sera également piétonnisée d'ici 2022 afin de poursuivre et compléter l'aménagement cohérent engagé dans le secteur République-Grenette-Montorge. Une concertation avec les commerçant-es et habitant-es de la rue sera menée.

Enfin, des études seront engagées en 2021, en lien avec la Métropole, afin de pacifier, apaiser, embellir les quais de l'Isère de manière progressive au cours des années à venir.

11 - Lancer le projet des « rues écoles » dans chaque secteur de Grenoble

Le projet des « rues écoles » (dénomination amenée à évoluer) est au cœur du projet municipal et métropolitain. Les Grenobloises et Grenoblois en ont fait une grande priorité pour l'amélioration de leur cadre de vie au cours des années à venir. Le projet « rues écoles » ambitionne de piétonniser, végétaliser, apaiser et rénover les rues et espaces publics devant les écoles et groupes scolaires de Grenoble.

Objectif ? Sécuriser, éloigner les pollutions des abords des écoles, mais aussi de transformer le visage de Grenoble pour une ville plus apaisée, plus fraîche et plus végétale, tout en créant ou renforçant des lieux de vie dans chaque quartier de la commune.

L'année 2021 est consacrée aux études et au déploiement de dispositifs d'urbanisme transitoire. En parallèle sont lancées des études techniques pour des aménagements pérennes à réaliser dans un second temps sur les rues concernées en intégrant une forte dimension participative.

12 - Poursuivre la transition des mobilités pour les agent-es de la Ville et du CCAS

Dans le cadre de son Plan de Mobilité (PDM), la Ville de Grenoble a mis en place une série d'offres incitatives pour encourager les agent-es à utiliser des alternatives à la voiture individuelle pour leurs déplacements professionnels et domicile-travail.

Outre la prise en charge obligatoire à 50 % des abonnements en transports en commun et service public de location de vélo (Métrovélo), la Ville de Grenoble expérimente aussi depuis le 1^{er} novembre 2018 le versement d'une indemnité kilométrique vélo (IKV) pour ses agent-es effectuant au moins 75 % de leurs trajets domicile-travail en vélo. Entre 270 et 480 agent-es bénéficient de cette indemnité selon les périodes. Elle évoluera prochainement en faveur du forfait « mobilités durables » instauré par la loi LOM, qui consiste en un remboursement facultatif de tout ou partie des frais engagés par les agent-es pour leurs déplacements domicile-travail réalisés avec leur vélo, mais aussi en tant que conductrice, conducteur ou passager-e en covoiturage. Au total, en 2020, 1586 prises en charges ont été effectuées. L'incitation aux déplacements cyclables est également encouragée dans le cadre des trajets professionnels grâce à une flotte de 1010 vélos mis à disposition des agents municipaux.

Cette offre est complémentaire des autres services proposés par l'atelier mécanique municipal qui comprend notamment la mutualisation d'une partie de la flotte municipale, en plus d'une réduction du parc de véhicules en parallèle, et l'accès gratuit au service d'autopartage Citiz.

>>>> Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et à l'Urbanisme, déclare : « *Les conséquences de la pollution de l'air sur la santé ne sont plus à prouver. Les causes, elles, sont identifiées. En lien avec nos partenaires, et dans le cadre des compétences de chacun, nous devons aller plus loin : limiter au maximum les sources de pollution, notamment les transports et les dispositifs de chauffage au bois non performants, développer et promouvoir les alternatives, et enfin, accompagner les Grenobloises et les Grenoblois dans ces changements, en expliquant et en encourageant les bonnes pratiques. Les 145 morts prématurées chaque année ne sont pas acceptables, la Ville se mobilise pour améliorer la qualité de l'air respiré par les habitant-es.* »

>>>> Gilles Namur, Adjoint à la Nature en ville, les Espaces publics, la Biodiversité et la Fraîcheur, déclare : « *La Ville de Grenoble est volontaire pour promouvoir des mesures ambitieuses et les expérimenter sur son territoire. Comme dans toutes les grandes villes, la qualité de l'air est une problématique centrale. Nous devons rester pionnières et pionniers, être ambitieux, ambitieuses innovant-es, et impulser le changement, pour une ville où il fait bon vivre et respirer.* »

Des assises de la nuit pour concilier les vies nocturnes

9-(25231). PREVENTION SECURITE : Lancement des travaux des assises de la nuit.

Les usages de la nuit sont multiples et peuvent être dichotomiques, riverains, bénéficiaires des offres de loisirs et de services nocturnes, travailleurs de nuit ou acteurs-rices de la vie culturelle et sociale.

Cette ville de toutes les temporalités et sensibilités doit permettre la conciliation d'une vie nocturne riche et attractive et le droit au repos chez soi et au calme sur l'espace public.

Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre la ville qui dort, celle qui s'amuse, celle qui travaille mais aussi celle des publics vulnérables ou en situation de grande précarité.

Si la notion d'émergence d'une politique publique de la nuit est ancienne - notamment dans le domaine de la tranquillité publique, de la prévention et réduction des risques ou encore du divertissement - la Ville de Grenoble souhaite aujourd'hui aller plus loin, en conduisant une politique publique

De la vie nocturne à part entière, à l'instar de ce qui est porté par ses homologues français (Bordeaux, Nantes, Toulouse, Paris) ou européens (Liège, Berlin). La Ville de Grenoble a, en ce sens, adhéré au printemps dernier, à la Plateforme Nationale de la Vie nocturne.

Cette politique publique doit favoriser la mise en place d'un dialogue entre tous les acteurs-rices de la nuit et trouver sa traduction opérationnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre

d'un plan Municipal de la Vie nocturne, composé d'une part d'actions existantes, à renforcer ou de faire connaître, et d'autre part d'actions novatrices, en fonction des besoins exprimés par les Grenoblois-es.



© Jean-Luc Lacroix - Musée de Grenoble

Cinq thématiques sont identifiées par la Ville de Grenoble pour constituer le point de départ des travaux :

- > Travailler la nuit ;
- > Se divertir la nuit ;
- > Être une femme la nuit - Publics vulnérables et vie nocturne ;
- > Santé - Prévention des conduites à risques ;
- > Quartiers populaires et vie nocturne.

Ces thématiques sont susceptibles d'évoluer et de s'étoffer au cours de la construction du Plan Municipal de la Vie Nocturne, qui va s'échelonner en plusieurs étapes distinctes jusqu'à sa signature au printemps 2022.

Une importante phase de diagnostic va démarrer au printemps et se poursuivre jusqu'à l'automne 2021. La concertation avec les actrices et acteurs de la nuit portera sur diverses thématiques : égalité femme-homme, solidarité, divertissement, culture, tourisme, sécurité, tranquillité publique, transport, santé, réduction des risques, économie, écologie, aménagements...

L'objectif est de mesurer les usages, les besoins et mettre en exergue les actions qui fonctionnent et celles qui ont été abandonnées faute de résultat probant : recueil de données quantitatives et qualitatives, rencontres d'expert-es et de partenaires, tables-rondes citoyennes, marches exploratoires d'usager-es, seront autant de moyens à mettre en œuvre pour alimenter les travaux.

Sur la base du diagnostic et des objectifs politiques définis au préalable par la Ville, plusieurs groupes thématiques seront constitués, visant à faire émerger les actions du Plan Municipal de la Vie nocturne. Ces groupes réuniront à la fois des expert-es, des agent-es de la Ville et des partenaires. Un Comité des noctambules ad hoc, constitué d'usager-es, d'habitant-es, commerçant-es et d'acteurs-rices associatifs sera consulté tout au long des travaux par les différents porteurs et porteuses de projet.

>>>> Maud Tavel, Adjointe à la Tranquillité publique et aux Temps de la ville, déclare : « Avec les Assises de la nuit nous allons créer un espace de coordination entre les actrices et acteurs de la nuit, habitant-es, commerçant-es... qui aboutira à une meilleure prise en compte des usages, besoins et envies de chacun-e pour concilier les habitudes nocturnes.

Une première phase de diagnostic va être lancée d'ici quelques semaines afin de mesurer les usages, préciser les besoins, jauger les actions mises en place, et proposer de nouvelles idées. Le Plan Municipal de la Vie Nocturne sera présenté publiquement dans le cadre des Assises de la Nuit au printemps 2022. Les travaux doivent se poursuivre tout au long du mandat à travers la mise en œuvre et l'évaluation des actions pressenties. »

Tranquillité résidentielle : une équipe mobile d'intervention

14-(25068). PREVENTION SECURITE : Convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif "Tranquillité Résidentielle 2", associant l'Etat, la Métropole, les communes et les bailleurs sociaux

Des actions de médiation, notamment de nuit, sont mises en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire de la Métropole grenobloise dans le cadre d'une réflexion partenariale associant notamment l'Etat, la Métropole, les communes et les bailleurs sociaux, dans le respect de leurs responsabilités respectives.

Force est de constater aujourd'hui que, malgré les actions déjà entreprises, subsistent et/ou se développent des troubles importants qui perturbent les conditions de vie, voire mettent en cause la sécurité des locataires sur certaines résidences du parc social et, plus généralement, la qualité de vie au sein de plusieurs quartiers.

Dans ce contexte, la Métropole, rejointe par les communes de Grenoble, Saint Martin d'Hères, Echirolles, Fontaine, Le Pont de Claix, Eybens, Domène et Saint-Martin-le-Vinoux, ont décidé de rallier et de soutenir financièrement, pour sa première année de fonctionnement, un nouveau dispositif de tranquillité résidentielle porté administrativement par le bailleur social ACTIS dans le cadre d'un groupement de commande réunissant six bailleurs sociaux (ACTIS, Grenoble Habitat, LPV, Alpes Isère Habitat, Pluralis et la SDH).

Ce dispositif inter-bailleur consiste en la mise en place d'une équipe mobile d'intervention sur des sites ciblés par les bailleurs, en concertation avec les communes concernées et les forces de l'ordre (Police Nationale et Gendarmerie de l'Isère) afin de recouvrer, sur ces espaces, une amélioration sensible du cadre de vie des habitant-es.

L'objectif des interventions est de limiter les rassemblements abusifs et les nuisances qui en découlent en s'appuyant sur des rappels aux règlements intérieurs et, le cas échéant, sur les forces de l'ordre dans le cadre prévu par la loi.

De manière plus précise, ces interventions se dérouleront, sur la première année de fonctionnement, les jours ouvrables du lundi au samedi de 17h à 23h, avec la possibilité de moduler les interventions sur des horaires décalés après négociation avec le prestataire.

Les modalités d'intervention seront les suivantes :

- > contrôle des parties communes, garages, parkings, espaces extérieurs de propriétés des bailleurs,
- > en cas de rassemblement, rappel au règlement intérieur et présence maintenue jusqu'à dispersion,
- > appel aux forces de l'ordre en cas de refus d'obtempérer,
- > transmission de rapports quotidiens et de compte-rendu détaillés d'intervention,
- > possibilité d'intervenir sur appels des locataires des résidences et montées concernées.

A ce titre, et à des fins opérationnelles, le prestataire choisi pour suivre la mise en œuvre du dispositif a organisé, dès début janvier 2021, des visites et des prises de contact pour permettre le démarrage du dispositif mi-janvier sur la base d'une cinquantaine d'adresses réparties sur les huit communes précitées.

Le bailleur ACTIS porte le groupement de commande et contracte un marché de prestation de service nécessaire aux interventions.

Enfin, la gouvernance prévue au projet, concrétisée notamment par la tenue régulière de comités de pilotage réunissant les bailleurs sociaux, les financeurs et les forces de l'ordre, permettra de suivre, d'ajuster et d'évaluer en continu la pertinence et l'efficacité du dispositif afin d'analyser collectivement l'opportunité de sa potentielle reconduction.

La Ville de Grenoble soutient ce nouveau dispositif de tranquillité résidentielle, pour un montant de 16 000€ pour la première année de mise en œuvre sur un coût total estimé de 709 000€.

Les autres financements proviennent des bailleurs sociaux (476 000€), de la Métropole (50000€), de l'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2021 (45 000€) et d'Action Logement Immobilier (50 000€). Les huit communes entrantes au dispositif participent quant à elles à hauteur de 88 000€.

>>>> Maud Tavel, Adjointe à la Tranquillité publique et aux Temps de la ville, déclare : « 22 adresses réparties sur toute la ville vont bénéficier du dispositif Tranquillité résidentielle visant à réduire les nuisances et améliorer le cadre de vie des habitant-es.

Le dispositif renforce la présence humaine, du lundi au samedi de 17h à 23h, pour garantir le bien vivre-ensemble et la cohabitation.

Ce nouvel outil de médiation associant l'Etat, la Métropole, les communes et les bailleurs sociaux, permettra notamment de limiter les rassemblements abusifs dans les parties communes (escaliers, halls d'immeuble, garages, parkings...), en complément des actions de la police.

Des actions supplémentaires en journée, prises en concertation avec l'ensemble des acteurs-rices de la prévention, seront mises en places afin que les situations évoluent favorablement dans le temps.»

Grenoble candidate au label Ville amie des enfants

41-(25324). VIE DES ASSOCIATIONS : Partenariat avec UNICEF France - Candidature en vue du titre de Ville amie des enfants.

La Ville de Grenoble souhaite poursuivre son partenariat avec UNICEF France et obtenir le renouvellement du label Ville amie des enfants.

Afin de candidater, la Ville doit élaborer et présenter à UNICEF France un plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Comme toutes les villes du réseau Ville amie des enfants, le plan d'action repose sur les engagements suivants :

- >Le bien être de chaque enfant et de chaque jeune ;
- >L'équité et la lutte contre l'exclusion, la discrimination ;
- >Un parcours éducatif de qualité ;
- >La participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune ;
- >Le partenariat avec UNICEF France.

Pour appartenir au réseau, l'UNICEF demande :

- >D'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élu-es, des agent-es de la collectivité et des habitant-es du territoire ;
- >De permettre la formation des élu-es et agent-es de la collectivité aux droits de l'enfant et à leurs applications sur le territoire ;
- >Concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être *Ville amie des enfants*, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels ;
- >Suivre les progrès accomplis au regard des objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes. Le but étant d'identifier et de pallier aux obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action ;
- >Communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau *Ville amie des enfants* pour en partager la philosophie, les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action ;

- >Mettre en œuvre la consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales des résultats ;
- >Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre. Participer aussi à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF France ;
- >Accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF France à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

>>>>Christine Garnier, Adjointe aux Ecoles, déclare : « En complément du Plan écoles, la Ville souhaite aller encore plus loin pour garantir aux enfants un espace public sûr, inclusif et adapté à leurs besoins, une ville à hauteur d'enfant. La candidature au label Ville Amie des Enfants nous permet de mettre en place un véritable plan d'action afin de promouvoir les droits des enfants. Cela passe tout d'abord par une écoute attentive des enfants et des parents, afin de mettre en place les actions les plus pertinentes. Formation des agent-es et des élu-es, actions de sensibilisation du public, partenariat étroit avec l'UNICEF... Grenoble doit être une ville où il fait bon vivre à tout âge ! »



©Sylvain Frappat – Ville de Grenoble

Ancien parking silo de l'Arlequin : le projet d'équipement jeunesse avance !

38-(25173). POLITIQUE DE LA VILLE : Renouvellement urbain et social de la Villeneuve – Construction d'un équipement pour la jeunesse, d'une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités – Approbation de l'Avant-Projet Définitif, du montant prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre.

En mars 2013, le conseil municipal approuvait un programme de construction d'un équipement pour les jeunes, d'une salle polyvalente et de locaux d'activité dans le quartier de la Villeneuve, à l'emplacement de l'ancien parking silo 4. Les études ont débuté en 2016, puis se sont arrêtées dans l'attente des montants des contributions accordées par les différents partenaires (ANRU, Département, Région, Métropole), dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Les études ont pu reprendre en 2020, amenant plusieurs modifications du projet initial : emplacement de la salle polyvalente, suppression et ajout d'équipement dans les espaces jeunesse, végétalisation, choix de matériaux écologiques...

Le budget des travaux s'élève à environ 3,05 millions d'euros. L'ANRU financera à hauteur de 1,58 million d'euros et le Département à hauteur de 425 000 euros.

>>>> Annabelle Bretton, Adjointe à l'Education populaire, à la Jeunesse et à la Démocratie ouverte et Elisa Martin, Adjointe aux quartiers populaires et à l'égalité républicaine, déclarent : « *La Villeneuve, comme tous les quartiers populaires, se caractérise par la jeunesse de sa population. Cet équipement est conçu pour eux, comme un espace d'autonomie et d'émancipation, en plein cœur du quartier de l'Arlequin. Ce programme d'équipement pour la jeunesse permettra aux jeunes du quartier et du reste de la ville de bénéficier d'un lieu fonctionnel et inclusif, avec des outils adaptés aux usages actuels. Polyvalent, le bâtiment permettra aux jeunes de faire leurs choix d'animations, d'activités, d'actions. Ils seront parties prenantes du pilotage du lieu.* »

Une 12^e centrale solaire photovoltaïque sur une école

55-(25226). ENERGIE : Convention avec SAS Energ'Y Citoyennes pour la mise à disposition de la toiture de l'école Flaubert en vue d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque

La Ville de Grenoble prévoit la construction d'un nouveau groupe scolaire, situé rue George Sand, pour la rentrée 2023.

L'ensemble totalisera 3 380 m² et accueillera 16 classes ainsi qu'un restaurant scolaire et un centre de loisirs, avec un principe de mutualisation des usages pour les différents temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire) mais aussi de mutualisation de certains espaces avec le quartier.

La qualité environnementale de l'ouvrage sera particulièrement ambitieuse, avec, notamment :

- > l'utilisation de matériaux bois (1000 m³ au total) et biosourcés (150 m² de murs intérieurs en brique de terre crue, isolation par laine de bois) ;
- > la gestion des eaux pluviales (création de 2 bassins de rétention, totalisant 120 m³) ;
- > la végétalisation des toitures (2145 m² au total, selon un principe de culture « extensive ») ;
- > la garantie d'une bonne qualité de l'air intérieur avec le principe d'un débit de 25 m³/h de renouvellement d'air par élève (contre 15 m³/h par élève prévus dans la réglementation) ;
- > la mise en place d'un système de rafraîchissement par eau de nappe pour limiter les températures élevées en période de surchauffe estivale ;
- > le raccordement au réseau de chauffage urbain métropolitain (qui fonctionnera à 100 % à partir d'énergies locales et renouvelables en 2034) ;
- > le principe d'une labellisation BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) et l'objectif de répondre au niveau E3C1 de la nouvelle réglementation énergétique (consommations de chauffage estimée à ce stade du projet à 22 kWh par m² seulement) ;
- > l'installation, sur la toiture du bâtiment de capteurs solaires photovoltaïques sur les parties non végétalisées.

Suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt organisé en Septembre 2020, la société SAS Energ'Y Citoyennes s'est portée volontaire et a été retenue pour assumer l'investissement et l'exploitation de cette installation sur une durée de 20 ans, en contrepartie d'une redevance annuelle de 1 € par an par m² de toiture occupée.

>>>> Margot Belair, Maire adjointe au Secteur 4, déclare : « *La Ville de Grenoble s'est engagée à développer l'installation d'énergies renouvelables locales.* »

On estime qu'en 2019, + de 65% des consommations d'énergie des bâtiments municipaux et + de 53 % des consommations d'énergie totale de notre patrimoine étaient issues de sources renouvelables. La Ville poursuit la dynamique, notamment en soutenant plusieurs projets d'installations solaires photovoltaïques. 11 centrales ont déjà été installées sur les toitures des bâtiments municipaux depuis 2018, soit plus de 2700 m² de capteurs et une puissance cumulée de 466 kWc ! Une 12^e sera donc mise en place sur l'école Flaubert. »



Belle électrique



Ecole Jean Racine

© Thierry Chenu - Ville de Grenoble 2021

Libre Cours : 150 logements dans un cadre rénové et végétalisé

66-(25189). URBANISME AMENAGEMENT : Convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville et Métropole opération Libre Cours

67-(25188). URBANISME AMENAGEMENT : Protocole transactionnel avec Grenoble
Habitat opération Libre Cours

La Ville de Grenoble a délivré à Grenoble Habitat un permis de construire en septembre 2016 situé au 75-77-85 cours de la Libération et du Général de Gaulle, 145 rue des Alliés et 10 chemin Meney. Cette opération immobilière « Libre Cours » comprend la réalisation de 150 logements collectifs dont 60 logements locatifs sociaux, 15 logements en accession sociale et des locaux d'activités, pour une surface de plancher totale de 11 543 m².

Le projet d'aménagement d'espace public prévoit les interventions suivantes :

- Aménagement d'un cheminement piéton continu et d'une placette le long du Cours de la Libération ;
- Plantation d'arbres d'alignements sur le Cours de la Libération ;
- Aménagement de la venelle permettant de faciliter les liaisons douces entre l'avenue de la Libération et le chemin Meney : bétons décoratifs, jardins de pluie ;
- Square le long du chemin Meney.

L'intervention publique permettra d'aménager les abords de cette nouvelle opération d'urbanisme par un cadre rénové et végétalisé et d'infiltrer l'intégralité des eaux pluviales de la voirie.

Cette opération comprend des travaux de création d'espaces verts et d'éclairage public qui relèvent de compétence communale. Compte tenu de la superposition des compétences et de la complexité à laquelle conduirait la réalisation de travaux concomitants sous deux maîtrises d'ouvrage distinctes à l'intérieur d'un même périmètre, les parties ont souhaité recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 338 400 € TTC. Grenoble-Alpes Métropole est désignée maître d'ouvrage unique de l'opération, responsable de l'ensemble de l'ingénierie et des travaux afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer la cohérence des travaux.

En l'espèce, la commune est appelée à financer par fonds de concours « embellissement » ainsi que par participation pour co-maîtrise d'ouvrage (espaces verts/éclairage public) selon la répartition suivante :

projet	coût total projet € TTC	Montant porté par la Métropole	Montant porté par la Ville				Total participation Grenoble
			Ingénierie (MOE)	Conduite d'opération	Montant FDC embellissement € HT	Montant travaux co-maîtrise travaux pour compte de tiers € TTC	
Cours de la Libération		65 000 € TTC	10 000 € TTC		78 000 € HT	2400 € TTC	90 400 €
Placette/venelle et square			10 000 € TTC	12 400 € TTC		135 000 € TTC	157 400 €
Ingénierie (MOE)		10 000 € TTC					
Coût TOTAL	338 400 € TTC	75 000 € TTC	20 000 € TTC	12 400 € TTC	78 000 € HT	137 400 € TTC	247 800 €

Le montant définitif sera ajusté en fonction du coût réel de réalisation des travaux, à la hausse comme à la baisse, dans le respect des plafonds réglementaires.

Les travaux se dérouleront à partir de mi-avril 2021 pour une durée de 3 semaines (hors plantation) pour la première phase « Cours de la Libération » et pour une durée approximative de 2 mois au printemps 2022 pour la seconde phase « Venelle ».

Au vu des attentes des collectivités en matière d'aménagement des espaces extérieurs, la Ville de Grenoble a décidé, avec les services métropolitains, de rendre public les espaces à réaliser et donc de prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage du projet. Afin de mettre en œuvre la réalisation du projet, la Ville de Grenoble souhaite racheter à Grenoble Habitat l'ensemble des études de conception réalisées. La Ville s'engage à régler à Grenoble Habitat la somme globale et forfaitaire de 16 680,66 €, en contrepartie de quoi Grenoble Habitat s'engage à renoncer à toute action contentieuse ultérieure.

>>>> Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et à l'Urbanisme, déclare : « Grenoble, capitale verte européenne 2022, multiplie les espaces de nature dans tous les quartiers.

Dans le cadre de la construction de Libre Cours, la Ville de Grenoble va, en partenariat étroit avec la Métropole, transformer l'espace public alentour pour renforcer la biodiversité et la convivialité : aménagements pour les mobilités douces, éclairage renouvelé, infiltration de l'intégralité des eaux pluviales, désimperméabilisation et végétalisation d'une surface d'environ 1500 m², plantation d'environ 400 arbustes, de 25 arbres et cépées... »

Europain : un plan guide pour la Bastille

65-(25201). URBANISME AMENAGEMENT : Signature de la Charte des sites d'Europain 16

Europain est une fédération de pays européens autour de concours de projets architecturaux et urbains, qui offre à de jeunes professionnel·les la possibilité d'exprimer des idées nouvelles dans de cadre de projets urbains qui contribuent au développement durable d'une ville. Europain accompagne aussi les projets suite aux concours quand les villes passent à la mise en œuvre du projet, inspirée et guidée par les idées produites dans le cadre du concours.



© Alain Fischer – Ville de Grenoble



© Jean-Sébastien Faure – Ville de Grenoble

En 30 ans, Europan a mobilisé en Europe plus de 24 000 équipes d'architectes, urbanistes et paysagistes européen-nes, pour de 750 villes européennes dans 23 pays. En France, sur 58 sites, 3 488 projets ont été rendus et 119 projets primés.

Après avoir délibéré le principe de participation à la 16e séance du concours Europan en novembre dernier, le site de la Bastille a été retenu par la commission Europan en décembre. Le concours débutera avec une visite sur place des équipes en avril, pour une restitution des projets à l'automne et la proclamation des équipes lauréates avant la fin de l'année.

Ce lundi 29 mars, le Conseil municipal de Grenoble ont approuvé la signature de la charte des « sites Europan 16 ».

>>>> Claus Habfast, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à la Montagne et aux Coopération européennes, déclare : « Avec cette charte, la Ville de Grenoble s'engage, grâce aux équipes et à l'expertise d'Europan, dans une dynamique de recherche et d'innovation urbaine à l'échelle européenne, avec l'ambition d'aboutir à la mise en place d'un plan guide ambitieux pour la Bastille. La charte pose les bases pour y parvenir dans les meilleures conditions. »

>>>> Alan Confesson, Maire Adjoint du Secteur 2, déclare : « Europan nous invite à participer à une plateforme de débat sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat de demain. Nous bénéficierons d'échanges avec des équipes de jeunes professionnel-les motivé-es venus de toute l'Europe. Le thème de cette session, « Villes-vivantes », est une véritable opportunité de proposer un projet innovant et vertueux d'un point de vue environnemental pour la Bastille. »

Grenoble renforce son soutien à la Ville de Sevan en Arménie

26-(25179). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association "Arménie Echange et Promotion" pour l'année 2021

27-(25266). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association "Aide Médicale et Développement" pour l'année 2021.

Dans le cadre de sa coopération avec la Ville de Sevan en Arménie, la Ville de Grenoble réaffirme son soutien et renouvelle deux conventions avec deux associations grenobloises, forte d'un soutien financier important obtenu du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

La première convention a été signée avec l'association « Arménie échange et promotion ». Créée en 1991, elle a pour objectif de participer au développement des relations franco-arméniennes notamment par l'enseignement de la langue française en Arménie.

Cette convention a pour objectif d'apporter le soutien de la Ville de Grenoble à l'association dans les actions qu'elle mène sur la ville de Sevan en Arménie :

- > La réalisation de sessions d'enseignement de la langue française.
- > La participation à la Saison de la francophonie organisée par l'Ambassade de France en Arménie.
- > L'animation du club francophone (programmation culturelle francophone toute l'année).
- > Les estivales du club francophones.
- > Les missions techniques en France et en Arménie.

Pour mener à bien ces actions de promotion de la francophonie à Sevan, la Ville de Grenoble a donc accordé une subvention de 25 570 euros à l'association.

La deuxième convention est signée avec l'association "Aide Médicale et Développement ». Créée en 1986, hébergée au Pôle de solidarité internationale, elle œuvre à l'amélioration de la qualité des soins sur ses territoires d'intervention.

Cette convention avec l'association va permettre la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur des structures sanitaires de la Ville de Sevan :

- > La rénovation de l'infirmerie de Gomadzor, située en périphérie de la ville, qui souffre de vétusté et d'insalubrité.
- > L'organisation de formations médicales en soins et gestes d'urgence.

Pour mener à bien ces actions d'aides médicales et de développement, la Ville de Grenoble a accordé une subvention de 18 000 euros à l'association.

>>>> Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations et aux Coopérations internationales, déclare : « Grâce à ces conventions, la Ville de Grenoble renforce son soutien durable à la ville de Sevan et à l'Arménie. Ces aides s'inscrivent dans la lignée de la convention cadre signée avec la Ville de Sevan en novembre 2019 ou encore avec l'AFRAT en septembre dernier qui prévoyait la mise en œuvre d'un programme d'actions favorisant un tourisme responsable à Sevan. Fidèle à sa tradition d'accueil et de solidarités, la Ville de Grenoble multiplie les projets communs pour relever collectivement les défis d'aujourd'hui et de demain. Les projets suivants porteront notamment sur les énergies renouvelables. En lien avec le Ministère des affaires étrangères, elle vient aussi en aide aux enfants des réfugiés du Haut Karabagh»

Plus de chantiers participatifs et solidaires pour assurer l'insertion des mineurs

15-(25070). PREVENTION SECURITE : Convention de partenariat dans le cadre de la prise en charge éducative de mineurs entre la Ville de Grenoble et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de l'Isère.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de l'Isère prend en charge et accompagne dans ses services de milieu ouvert, d'hébergement et d'insertion, des mineur-es de 13 à 18 ans en application de décisions judiciaires.

La plateforme d'insertion Unités Educatives d'Activités de Jour (UEAJ) est une unité du Service Territorial Educatif de Milieu-Ouvert et d'Insertion (STEMOI). Elle a pour mission d'accompagner les mineurs dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle à travers différents médias éducatifs.

Depuis juillet 2019, un partenariat s'est noué entre l'UEAJ/STEMOI et la Ville de Grenoble.

Une première convention a lié les deux structures en 2020. Le bilan tiré est positif pour les deux parties. Ce partenariat permet l'immersion de jeunes dans des actions solidaires et des chantiers participatifs. Dans ce cadre, 3 à 4 jeunes peuvent être accueillis 2 jours et demi par semaine. Les jeunes peuvent faire plusieurs ateliers. Le taux de présence des jeunes est particulièrement élevé (76%).



Les jeunes seront intégrés à des chantiers participatifs sur l'espace public, dans les jardins partagés de la Ville. L'encadrement sera réalisé par des animatrices-eurs du STEM01 accompagnés d'agent-es de la Ville de Grenoble.

La convention élargit le nombre de jours d'accueil de jeunes au sein de la Ville en passant de 1 à 2 jours et demi par semaine.

>>>> Maud Tavel, Adjointe à la Tranquillité publique et aux Temps de la ville, déclare : « Avec cette convention, la Ville de Grenoble passe de 1 à 2 jours et demi d'accueil des mineurs par semaine. Le taux de présence a montré l'intérêt des jeunes pour ces ateliers solidaires et participatifs, au cours desquels ils ont à la fois appris des gestes professionnels et techniques, développé leur créativité, été sensibilisés aux questions de biodiversité, et rencontré des professionnel-les engagé-es. Par cet apprentissage, la Ville veut faire progresser leur insertion sociale et professionnelle des jeunes. »

Vœu pour un plan national de sortie de l'élevage intensif

La Ville de Grenoble demande au Gouvernement l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sortie de l'élevage intensif.

« Depuis mars 2020, le monde est confronté à une pandémie aux conséquences sanitaires, économiques et sociales désastreuses. La réponse de l'Etat s'est pour le moment focalisée sur le traitement des conséquences de cette crise : approvisionnement en masques, relance économique, vaccination...

Tout cela est évidemment essentiel, mais il convient dès aujourd'hui de réfléchir et d'agir sur les causes de cette crise afin d'anticiper et éviter de prochaines pandémies que le monde scientifique nous annonce inéluctables si nous ne changeons pas notre rapport à l'écosystème et au monde animal en particulier.

La COVID-19 est une zoonose, c'est-à-dire une maladie qui se transmet de l'animal à l'homme. L'élevage intensif et la déforestation pour nourrir et parquer les animaux que nous exploitons sont aujourd'hui deux causes majeures et parfaitement identifiées de l'apparition des virus de type COVID-19, et de bien d'autres encore.

Or, c'est de l'élevage intensif que sont issus la très large majorité des produits d'origine animale que nous consommons dans le monde. En France, cela concerne 83% des poulets de chair, 97% des dindes, 47% des poules pondeuses, 99% des lapins, 95% des cochons, 60% des caprins. Des animaux élevés en bâtiments fermés, en cage, ou encore directement sur béton. On parle ici, bien entendu, des animaux exploités pour l'alimentation. N'oublions pas ceux exploités pour leur fourrure tels que les visons qui pourraient être à l'origine de l'épidémie que nous connaissons aujourd'hui. En parallèle, du fait de la déforestation liée à l'élevage intensif, les animaux sauvages doivent de plus en plus souvent

cohabiter avec les espèces domestiques permettant à de nouvelles souches virales d'émerger et de prospérer.

Pour anticiper les prochaines zoonoses, c'est tout un modèle qui est à repenser.

Repenser d'abord notre dépendance vis-à-vis de l'élevage intensif. Pour cela il conviendrait de suspendre immédiatement la construction ou l'extension de ces bâtiments industriels qui parquent les animaux dans des cages, sans espace ni lumière. En effet ces conditions de promiscuité extrêmes sont particulièrement propices au développement de l'antibiorésistance créant l'émergence de nouveaux agents pathogènes qui favorisent et ne permettent pas d'assurer la sécurité sanitaire dont nous avons besoin pour nos concitoyens et concitoyennes. Elles génèrent également des souffrances terribles pour les animaux, ces êtres vivants et sensibles.

De plus, cette mesure permettrait de favoriser les exploitations à taille humaine dans lesquelles les éleveurs et éleveuses sont sensibilisé-es au bien-être des animaux et s'efforcent de le prendre en compte dans leur gestion quotidienne en augmentant notamment leurs espaces de vie ou en leur accordant des accès à l'extérieur. Malgré leurs bonnes intentions, ils peinent souvent à obtenir des financements et se heurtent à une Politique Agricole Commune qui tend à favoriser les élevages intensifs. De nombreuses petites et moyennes exploitations tâchent également de produire sur place la nourriture de leurs animaux, permettant de participer à la réduction de l'importation de soja. Ces initiatives locales doivent aujourd'hui être saluées et, surtout, soutenues.

Repenser ensuite notre surconsommation de produits carnés. Une augmentation progressive de la part de protéines végétales dans les repas servis par la restauration collective irait dans le bon sens pour montrer l'exemple. Elle nous permettrait d'atteindre l'autonomie alimentaire et agricole en matière de production et consommation de protéines, et de ne plus dépendre des importations de soja issu de la déforestation de l'Amazonie et destiné aux animaux d'élevage.

Toutes ces propositions sont soutenues par la Convention citoyenne pour le climat, que le Président de la République s'est engagé à mettre en œuvre ou soumettre au Parlement, et par ce vœu nous souhaitons les appuyer.

L'urgence éthique, climatique, environnementale, sanitaire et sociale impose d'engager notre pays dans une transition agricole et alimentaire : nous devons nous diriger rapidement vers une consommation durable, saine, respectueuse de l'environnement, des animaux et des humains.

Sur les mots de Serge Morand, chercheur en écologie au CNRS : « Il faut vraiment remettre l'agriculture au centre des problèmes, et par conséquent au centre des solutions ».

C'est pourquoi le conseil municipal de la Ville de Grenoble demande au Gouvernement l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sortie de l'élevage intensif visant :

- la suspension par moratoire des nouvelles constructions et des extensions de bâtiments existants destinés à élever des animaux sans accès au plein air ;*
- la mise en œuvre de mesures nationales visant notre autonomie en protéines végétales ;*
- le soutien au développement de la végétalisation de l'alimentation dans la restauration collective publique ou privée ;*
- l'accompagnement des filières dans cette transition par des aides à la reconversion vers des systèmes moins intensifs et vers des productions alternatives. »*

Vœu pour une politique de la ville ambitieuse, moteur du plan de relance

« Devant la mission d'information du Sénat sur la lutte contre la paupérisation, le maire de Grigny, commune la plus pauvre de France, demande à ce que « le train de la relance puisse s'arrêter à la gare des quartiers populaires ». À l'instar des autres élus signataires de l'appel au

secours" adressé au Président de la République, Philippe Rio s'alarme de l'impact social de la crise dans une ville où 45 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Avant la crise sanitaire, les 5,4 millions de français regroupés en 1514 QPV connaissaient déjà des difficultés économiques et sociales structurelles. Mais l'explosion des demandeurs du RSA (à hauteur de 20 %), des demandes d'aide alimentaire (entre 30 à 40 %), des impayés de charges ont mis en exergue l'urgence sociale dans les quartiers prioritaires.

Face à ce constat, le Premier ministre a annoncé 3,3 milliards d'euros supplémentaires dédiés à la politique de la ville du Comité interministériel à la ville du 29 janvier 2021. 1% des 100 milliards d'euros du plan de relance sera consacré aux QPV. Ce "1% solidarité" sera fléché vers l'insertion et l'emploi, le secteur associatif, l'éducation, le renouvellement urbain, la mobilité, les commerces de proximité. En dehors du cadre du plan de relance, 2,3 milliards d'euros de crédits supplémentaires ont également été débloqués par le Comité interministériel.

Toutefois, l'abondement du budget de l'ANRU reste peu lisible à court terme et se déploiera dans le cadre de processus nécessairement et légitimement longs. Au-delà de ces enjeux de transformation du bâti, les enjeux sociaux de vie quotidienne appellent d'autres réponses, urgentes.

Les difficultés continuent de se concentrer dans certains quartiers malgré quarante années de politique de la ville. La promesse républicaine s'y trouve écornée. Restaurer un lien de confiance avec les habitants en y associant les associations et les élus de terrain est fondamental dans l'articulation des dispositifs.

Dès 1983, le rapport Dubedout mettait en garde contre une illusion : on ne réduira pas les inégalités simplement par des financements conjoncturels et du droit spécifique. Plus que jamais il faut réintroduire les politiques de droit commun et l'accès aux services publics dans tous les quartiers, on en déployant des dispositifs pensés au plan national, mais en s'appuyant sur les besoins et les mobilisations des habitants des quartiers populaires. Il est temps de sortir de la logique de tous les plans gouvernementaux depuis 40 ans, qui non seulement n'ont pas suffisamment apporté de changement d'échelle significatif en terme de moyens financiers, mais ont déstructuré le travail de nombreux acteurs institutionnels et associatifs. Progressivement, des politiques publiques de droit commun se sont effacées derrière des dispositifs spécifiques, souvent changeants au fil des alternances politiques. Les dispositifs successifs et les logiques d'appels à projets ont progressivement vampirisé le « droit commun » de l'action sociale et éducative, fragilisant les acteurs des territoires et interdisant le développement d'actions partagées sur le long terme. Est-il normal que des actions de prévention spécialisée, d'animation des quartiers, d'accueil de la petite enfance, de planification, ou même d'accès aux droits ou aux services sortent des politiques de droit commun pour tomber dans une politique de la ville qui chaque année impose une nouvelle contractualisation ?

Plutôt que de revisiter un dispositif contre-productif, il conviendrait de refonder l'intervention publique sur un droit commun stable et universel. Le plan de relance peut-être l'opportunité de refonder la politique de la ville avec les élus locaux et les habitants, dans l'effort collectif d'une Nation qui n'oublie pas que notre appartenance commune à la même République social tient d'abord dans l'effectivité de la promesse républicaine d'égalité.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Grenoble, ville historiquement à l'avant garde des politiques de développement social des quartiers, appelle le gouvernement à mobiliser les crédits du plan de relance pour faire de la politique de la ville un levier de transformation des politiques locales plutôt qu'une cosmétologie de gestion de dispositifs; C'était l'esprit du rapport présenté en 2018 par Jean-Louis Borloo. Il n'est pas trop tard !

Le Conseil municipal de Grenoble demande donc au Gouvernement :

- *Un fléchage précis des crédits du plan de relance au profit des investissements dans les territoires de la politique de la Ville et la mise en place de comités d'évaluation de l'utilisation de ces crédits pilotés par les élus locaux et les préfets en lien avec les habitants.*
- *Une augmentation progressive de la compensation de l'État des exonérations de taxe foncière au profit du logement social avec un geste significatif dès l'exercice en cours.*
- *Un large plan d'investissement, par des subventions publiques, pour permettre aux collectivités locales de mener une politique ambitieuse pour les quartiers populaires : la construction et réhabilitation de logements sociaux, des services publics d'éducation et de formations renforcées, l'incitation à l'implantation économique afin de lutter contre le chômage de masse et l'implantation de services publics de santé de proximité.*
- *Une concertation nationale pour refondre le déploiement budgétaire de la politique de la ville en inscrivant ses crédits dans le droit commun des politiques publiques. »*